

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 19 SEPTEMBRE 2014**

or l

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

ETAIENT PRESENTS :

Présidence :

LEMAY Patrick
Président – Représentant des Usagers – Membre permanent

Vice-Présidence :

SCHEPMAN Jean
Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales – Membre permanent

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel
COTEL Jacques
RAOULT Paul
RINGOT Bertrand

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie
FAICT olivier
LUCQ Chantal
SIX Alain

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Mr MILH Christophe,
représentant Mr RATEL Christian, DRFiP Nord-Pas-de-Calais

Mr PREVOST Olivier,
représentant le DREAL Nord Pas-de-Calais (Mr PASCAL Michel en cours de remplacement)

Mr THEROUANNE Max,
représentant Mr GRALL Jean-Yves, Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais

Représentant du Personnel :

KARPINSKI Jean-Philippe
représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

VERNIER Jacques

05

Représentants des Usagers :

DECOOL François
MONTASSINE Gérard
ROUSSEL Bruno

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Mr DEFRESNE Jean-Pierre,
représentant Mr PAPINUTTI Marc, VNF

Mr GREGOIRE Pascal,
représentant Mr RAISON Stéphane, Directeur du Grand port maritime de Dunkerque

Mr MOSSMANN Jean-Rémi,
représentant Mr DEMARCQ François, BRGM

Mr SANDROCK Yann,
représentant Mr BÉNÉVISE Jean-François, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais

Membres consultatifs :

THIBAUT Olivier
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,

Assisté de Mrs BLIN, DOLLET, JOURDAN, KARPINSKI, LABRUNE, LEMAIRE, MARIEN, PRUVOT,
VALIN, VERHAEGHE,
Mmes LESSENS, MARTIN, VALLEE

En tant que représentant :

FABRE Thomas,
représentant Mme BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie

R

ETAIENT EXCUSÉS :

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

DEFLESSELLE Claude

Mandat à Mr COTEL Jacques

Représentants des Usagers :

RATTE Yannick

Mandat à Mr LEMAY Patrick

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

HOFFERER Sabine,
DRAAF Nord-Pas-de-Calais

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

DETOURNAY Alain

GAQUERE Raymond

PATRIS Jacques

Représentants des Usagers :

BARBIER Luc

VANTYGHEM Thierry

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

BÉNÉVISE Jean-François,
DIRECCTE Nord Pas-de-Calais, représenté par Mr SANDROCK Yann

COUPU Jean-Marie,
Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

DÉMARCO François,
Directeur Général BRGM, représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile,
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

HOTTIAUX Laurent,
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

PAPINUTTI Marc,
Directeur Général de Voies Navigables de France, représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

R
05

RAISON Stéphane,
Directeur du Grand port maritime de Dunkerque, représenté par Mr GREGOIRE Pascal

Représentant du Personnel :

LEFEBVRE Jean-Pierre
représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration

Membres consultatifs :

BAILLY-TURCHI Maud,
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentée par Mr FABRE Thomas

*CORDET Jean-François,
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (en cours de nomination)*

DOSIMONT Pascal,
Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

FLAJOLET André,
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

GRISEZ Claire,
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

R

LISTE DES MANDATS

Le conseil d'administration et par extension la CPI ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés, la représentation peut être assurée par un membre du conseil appartenant à la même catégorie que le membre représenté, en application de l'article R213-38 du code de l'environnement.

En application de l'article R213-35 code de l'environnement, les membres du conseil d'administration peuvent, lorsqu'ils sont empêchés, donner mandat à un membre du même collège pour les représenter, dans la limite de deux mandats par membre.

Les membres du conseil d'administration qui représentent l'Etat peuvent, lorsqu'ils sont empêchés soit donner mandat à un autre administrateur de ce collège, soit se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'agence de l'eau Artois-Picardie peut se faire représenter par son suppléant.

| Mandataire | Mandant |
|---|--------------------|
| Collège des Collectivités Territoriales | |
| Jacques COTEL | Claude DEFLESSELLE |
| Collège des Usagers | |
| Patrick LEMAY | Yannick RATTE |
| Collège de L'Etat et de ses établissements publics | |
| Max THEROUANNE | Jean-Yves GRALL |
| Christophe MILH | Christian RATEL |

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2014

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

- 2.1 - Situation des engagements (lignes X13)
- 2.2 - Participations financières pour l'épuration industrielle (ligne X132)

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115, X124, X150)
 - 3.1.1 - Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)
 - 3.1.2 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115)
- 3.2 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)
 - 3.2.1 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)
 - 3.2.2 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)
 - 3.2.3 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

4 - Eau potable :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes X23 et X25)
- 4.2 - Participation financière en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)
- 4.3 - Participation financière pour les études et l'animation des ORQUE (ligne X233)
- 4.4 - Participation financière pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)
- 4.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

5 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)
- 5.2 - Participation financière à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)
- 5.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)
- 5.4 - Participation financière à l'agriculture en zones humides (ligne X187)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24)
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)
- 6.3 - Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)
- 6.4 - Participation financière en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)
- 6.5 - Participation financière en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)
- 6.6 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

R

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS DU 19 SEPTEMBRE 2014**

* Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | TRANSMIS AU CA | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|--------------|--|--------|----------------|--------|--------|---|
| 1 | | Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 23 mai 2014 | X | | | | Unanimité* |
| 2 | 2.2 | 14-I-051 EPURATION INDUSTRIELLE (n° 15470) | X | | | | Unanimité* |
| | 2.2 | 14-A-... EPURATION INDUSTRIELLE CONVENTION OPERATION COLLECTIVE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES DUNES A CALAIS (n° 15479) | | AF | | | Unanimité* |
| 3 | 3.1.1 | 14-I-052 STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (n° 15527) | X | | | | <u>Ne prennent pas part au vote*</u> : Ligne 110 : M RAOULT (10122) ; M RINGOT (10375) |
| | 3.1.2 | 14-I-053 TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (n° 15528) | X | | | | <u>Ne prennent pas part au vote*</u> : Ligne 115 : M RINGOT (10946) ; M RAOULT (10244) ; M DEFLESSELLE au travers de son mandat confié à M.COTEL (10125) |
| | 3.2.1 | 14-I-054 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 15529) | X | | | | Unanimité* |

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | TRANSMIS AU CA | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|--------------|----------|--|----------------|--------|--------|---|
| 4 | 3.2.2 | 14-I-055 | REHABILITATION DE RESEAUX (n° 15530) | X | | | <u>Ne prend pas part au vote*</u> : Ligne 122 : M RINGOT (10373 et 10374) |
| | 3.2.3 | 14-I-056 | RESEAUX D EAUX PLUVIALES (n° 15542) | X | | | Unanimité* |
| | 4.2 | 14-I-057 | PROTECTION DE LA RESSOURCE (n° 15531) | X | | | Unanimité* |
| | 4.3 | 14-I-058 | ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE (n° 15532) | X | | | Unanimité* |
| | 4.4 | 14-I-059 | AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU (n° 15533) | X | | | Unanimité* |
| 5 | 4.5 | 14-I-060 | SECURISATION EAU POTABLE (n° 15536) | X | | | <u>Ne prennent pas part au vote*</u> : Ligne 251 : M RINGOT (10411); M RAOULT (10093) |
| | | 14-A-... | SECURISATION EAU POTABLE – CA (n° 15534) | | AF | | Unanimité* |
| | 5.2 | 14-A-... | PARTICIPATION FINANCIERE A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES (n° 15468) | | AF | | Unanimité* |
| | 5.3 | 14-I-061 | SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET A L'AGROFORESTERIE (n° 15613) | X | | | <u>Ne prend pas part au vote*</u> :Ligne 185 : M FAICT (10951) |
| | 5.4 | 14-I-062 | PARTICIPATION FINANCIERE AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (n° 15474) | X | | | Unanimité* |

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | TRANSMIS AU CA | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|-----|--------------|--|--------|----------------|--------|--------|--|
| 6 | 6.2 | 14-I-063 | PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU (n° 15550) | X | | | | <u>Ne prend pas part au vote*</u> : |
| | 6.3 | 14-I-064 | PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DU CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES - LIGNE X241 (n° 15543) | X | | | | Ligne 240 : M BARAS (19951) : <i>Mr BARAS rappelle que dans chaque département, les fédérations Dép. des APPMA ont signé des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'abstient donc pour les dossiers où les Fédérations sont impliquées.</i> |
| | 6.4 | 14-I-065 | PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (n° 15492) | X | | | | Unanimité* |
| | 6.5 | 14-I-066 | PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS - LIGNE X244 (n° 15499) | X | | | | Unanimité* |
| | 6.6 | 14-I-067 | PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU - LIGNE X246 (n° 15544) | X | | | | <u>Ne prennent pas part au vote*</u> : |
| | | | | | | | | Ligne 244 (10399) : M. RINGOT, M SCHEPMAN (absent lors du vote). |
| | | | | | | | | <u>Ne prennent pas part au vote*</u> : |
| | | | | | | | | Ligne 246 : M BOULOGNE (10937), M BARAS (10937) : <i>Mr BARAS rappelle que dans chaque département, les fédérations Dép. des APPMA ont signé des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'abstient donc pour les dossiers où les Fédérations sont impliquées.</i> |

or

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9H42.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il présente la nouveauté qu'apporte la charte de déontologie sur le déroulement de la séance.

La charte de déontologie est annexée au règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté le 12 septembre 2014.

Un administrateur en situation de conflit d'intérêt lors de la présentation d'un dossier pourra assister au débat sans y participer, sauf accord du Président de séance, et ne pourra participer au vote du dossier concerné.

Les services de l'Agence ont identifié plusieurs administrateurs dans cette situation et devant s'abstenir. Si d'autres administrateurs sont également dans un cas de conflit d'intérêt, ils peuvent le signaler au cours de la séance avant le vote du ou des dossiers concernés.

Monsieur LEMAY propose de poursuivre la formule de rotation de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour telle que validée par les membres de la CPI du 27 septembre 2013 (en démarrant cette fois-ci par le point n°2 relatif à l'industrie).

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2014

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 23 mai 2014.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 23 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

R

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Situation des engagements (ligne X13)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 19 septembre 2014, présente la situation des engagements des lignes X13 et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

| | X ^{ème} Programme, année 2014 | | | |
|---|--|-------------------------------------|-----------------------|--------------|
| | X132 Épuration industrielle | X133 Pollutions accidentelles | X135 Sites pollués | TOTAL X13 |
| Dotation de l'année | 9,350 | 1,300 | 0,250 | 10,900 |
| Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014 | 2,174 | - | 0,113 | 2,287 |
| Engagements proposés à la CPI du 19/09/14 | 0,443 | - | - | 0,443 |
| dont : | | | | |
| - Subvention | 0,068 | | | |
| - Avance remboursable | 0,375 | | | |
| Engagements proposés au CA du 17/10/14 : (Subvention) | 0,199 | - | - | 0,199 |
| Reste disponible après le CA du 17/10/14 | 6,534 | 1,3 | 0,137 | 7,971 |

Monsieur VERHAEGHE fait remarquer que les engagements sont exceptionnellement bas avec notamment sur la ligne X132, épuration industrielle, un taux d'engagement de 30%.

Plusieurs explications :

- L'impact de la crise : les entreprises sont assez frileuses et privilégient les investissements rentables.
- Les taux d'intervention de l'Agence sont relativement bas : le taux de base est de 12,5%.

Il est prévu pour la CPI du 7 novembre 2014 une vingtaine de dossiers d'intervention. Un dossier important de l'établissement PC Loos devrait arriver en début d'année prochaine.

Le dispositif d'encadrement communautaire s'achève au 31 décembre 2014. Les services de l'Agence travaillent à adapter les nouvelles contraintes européennes parues en juin 2014

2.2. Participations financières pour l'épuration industrielle (ligne X132)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

05

• 2 dossiers d'épuration industrielle (ligne X132) pour un montant total de participations financières de 442 945 € :

| N° fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------|---------|---|--|---------------------|----------------|----------|
| 1 | 10885 | SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS VANDENBROUCKE | Traitement des eaux de ruissellement du parc VHU et raccordement des eaux vannes | COUDEKERQUE BRANCHE | 127 695 | P2 |
| <i>Sous-Total P2</i> | | | | | 127 695 | |
| 2 | 10883 | HOLDING ERIC LEDEUX | Traitement et infiltration des eaux de ruissellement du parc métaux | FINS | 315 250 | P3 |
| <i>Sous-Total P3</i> | | | | | 315 250 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 442 945 | |

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 2 dossiers présentés.

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE » n°14-I-051 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté **pour avis avant décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014** (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 1 dossier d'épuration industrielle (ligne X132) pour un montant total de participation financière de 199 200 € :

Ce dossier est présenté en dérogation à la décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI en raison de l'adaptation de la convention de partenariat pour le raccordement au réseau public de collecte.

| N° fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------|---------|--|---|--------------|----------------|----------|
| 3 | 10908 | COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS | Raccordement des établissements industriels sur le réseau de collecte de la ZI des Dunes à CALAIS | CALAIS | 199 200 | P3 |
| <i>Sous-Total P3</i> | | | | | 199 200 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 199 200 | |

Débats :

En réponse à Monsieur LEMAY, Monsieur VERHAEGHE explique que le projet vise notamment à rationaliser et fiabiliser le bon raccordement de 4 grosses industries concernées (Tioxide, Graftech, Interor, Synthexim).

Monsieur RAOULT souligne l'importance de s'assurer du bon raccordement des industriels en dehors du réseau des eaux domestiques.

Monsieur VERHAEGHE souligne la vigilance de Cap Calais et du peu de risque étant donné les volumes en jeu mais confirme qu'une attention particulière sera portée à ce dossier.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA la délibération correspondant au dossier présenté.

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE, CONVENTION OPERATION COLLECTIVE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES DUNES A CALAIS»

n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Délibération jointe au point n°5 du dossier du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014.

R
ST

3 - ÉPURATION PUBLIQUE

En préambule, **Monsieur DOLLET**, présente une photo correspondant à l'inauguration de la station d'épuration d'Esquerdes le 4 septembre 2014.

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150)

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 19 septembre 2014, la situation des engagements de la ligne X11 « traitement des eaux usées », de la sous ligne X150 « assistance technique des collectivités » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

| | X ^{ème} Programme, année 2014 | | | | |
|---|--|------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | Sous ligne X110* | Sous ligne X113* | Sous ligne X115* | Total ligne X11 | Sous ligne X150 |
| Dotations de l'année après transfert | 13,814 | 2,939 | 6,903 | 23,656 | 0,400 |
| Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014 | 2,033 | 0,830 | 0,863 | 3,726 | 0,322 |
| Engagements proposés à la CPI du 19/09/14, dont : | 2,516 | - | 4,993 | | - |
| - Avance | 1,458 | | 2,964 | 7,509 | |
| - Subvention : | 0,736 | | 1,393 | | |
| - Solidarité U/R : | 0,322 | | 0,636 | | |
| Reste disponible après CPI du 19/09/14 | 9,265 | 2,109 | 1,047 | 12,421 | 0,078 |

* X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales

* X113 = assainissement non collectif

* X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales

* X150 = assistance technique aux collectivités

L'état des engagements sur **la sous ligne X110** « ouvrages d'épuration » atteint 33% à la CPI du 19 septembre 2014. Le restant disponible (soit 9,265 M€) sera consommé en CPI du 7 novembre 2014 avec la réception de nombreux dossiers de demandes complémentaires des maîtres d'ouvrages.

La sous ligne X113 « assainissement non collectif » ne fait pas l'objet d'une participation financière à la CPI du 19 septembre 2014.

Les études de zonage sont bien avancées sur l'ensemble du bassin. Les dossiers de mise en conformité de l'assainissement non collectif sont présentés sur des bordereaux dans le cadre de partenariat avec différents maîtres d'ouvrages.

A ce jour, beaucoup de bordereaux ont été reçus fin août et début septembre, déjà intégrés dans la consommation de la ligne.

Le niveau d'engagement de la ligne est de 45%. Les 55% restants devraient faire l'objet de dépôts de bordereaux d'ici la fin d'année 2014, les bordereaux de fin d'année étant relativement nombreux.

La sous ligne X115 « gestion des eaux pluviales » a un niveau d'engagement de 85% à la CPI.

Monsieur LEMAY fait remarquer que « l'inflation » de demandes en matière de raccordement a pu être freinée.

Dossiers présentés

3.1.1. Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 9 dossiers d'ouvrages d'épuration pour un montant total de participations financières de 2 515 902 € :

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|--------------------------------|---------|--|--|---|------------------|--------------|
| SE01 | 1020500 | SAMER | Etudes préalables aux travaux | SAMER | 40 500 | P1 ferme |
| SE02 | 1027500 | RETY | Travaux de création de station d'épuration | RETY: Hameau de Locquinghem | 565 992 | P1 ferme |
| SE03 | 1027700 | LANDRETHUN LE NORD | Création station d'épuration | LANDRETHUN LE NORD | 667 105 | P1 ferme |
| SE04 | 1033100 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS | Réalisation études préalables à la construction d'une station d'épuration | BAINCTHUN | 35 000 | P1 ferme |
| SE05 | 1037000 | AMBLETEUSE | Traitement de l'azote et du phosphore | AMBLETEUSE : Chemin de Selles | 253 206 | P1 ferme |
| SE06 | 1989700 | FAVEROLLES | Création d'une station d'épuration | FAVEROLLES | 126 977 | P1 ferme |
| <i>Sous-Total P1 ferme</i> | | | | | 1 688 780 | |
| SE07 | 1012200 | REGIE NOREADE | Mise en place du traitement du Phosphore sur 11 stations d'épuration (Non conformes performance et équipements). | Step de FLINES LES RACHES - NIEPPE - RIEUX-EN-CAMBRESIS - ST AUBERT - LE QUESNOY - SOLESMES - THUMERIES - PECQUENCOURT - CYSOING - BIERNE - WALLERS | 394 875 | P2 optionnel |
| SE08 | 1037500 | COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE | Stockage de boues | LOON PLAGE | 339 750 | P2 optionnel |
| <i>Sous-Total P2 optionnel</i> | | | | | 734 625 | |
| SE09 | 1022200 | DOHEM | Construction de la dernière tranche de la station d'épuration (900 Eh au total) | DOHEM | 92 497 | P3 optionnel |
| <i>Sous-Total P3 optionnel</i> | | | | | 92 497 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 2 515 902 | |

Priorité 1 : ouvrages situés sur des masses d'eaux à objectifs 2015 qui ne sont pas en bon état.

Priorité 2 : ouvrages situés sur des masses d'eau qui ne sont pas en bon état à objectifs 2021 ou 2027.

Priorité 3 : ouvrages situés sur des masses d'eau en bon état.

Monsieur LEMAIRE présente en particulier les dossiers de création de stations d'épuration n°1027500 (commune de Rety) et n°1027700 (commune de Landrethun le Nord).

Débats :

Monsieur THIBAUT signale deux administrateurs identifiés par les services de l'Agence en situation de conflit d'intérêt ne pouvant participer au vote (ni au débat sauf accord du Président de séance) :

- Monsieur RINGOT pour le dossier de la Communauté urbaine de Dunkerque,
- Monsieur RAOULT pour le dossier concernant Noréade.

En réponse à la demande d'explication de Monsieur VERNIER, Monsieur THIBAUT explique que la participation financière « S/UR » signifie : Solidarité Urbain / Rural.

La Solidarité Urbain / Rural date de la loi sur l'eau de 2006. Elle fait suite à l'ancien FNDAE.

L'aide avait pour objectif que les populations urbaines soient solidaires des populations rurales en leur accordant un bonus et un transfert financier.

Le Xème Programme d'Intervention de l'Agence maintient ce système de bonus Solidarité Urbain / Rural. La distinction Urbain / Rural se base sur le classement des communes urbaines et rurales défini par les préfets dans le cadre du code général des collectivités territoriales.

Monsieur SCHEPMAN s'étonne de ne pas voir apparaître la commune de Rexpoëde dans la liste des communes concernées par le dossier Noréade.

Monsieur VALIN explique que les communes indiquées correspondent aux stations d'épuration recevant plusieurs communes (unités techniques).

Monsieur LEMAIRE précise que la commune de Rexpoëde est raccordée à la station d'épuration d'Hondschoote qui devrait faire l'objet d'une présentation à la prochaine Commission des Interventions.

Monsieur VERNIER remarque que sont présentées plusieurs opérations de traitement de l'azote ou du phosphore.

Il aimerait avoir un état de la situation du bassin concernant ce niveau d'épuration.

Monsieur VALIN propose de présenter lors d'une prochaine CPI un point détaillé du niveau d'avancement des stations d'épuration en matière de traitement de l'azote et du phosphore.

Il précise que les stations d'épuration des collectivités de plus de 2 000 équivalents habitants sont globalement mises en conformité en azote. Les dossiers de participation financière présentés en instance concernent généralement des mises en conformité de stations vieillissantes ou dont les capacités doivent évoluer.

Entre 60 et 70% des stations d'épuration sont équipées en traitement de phosphore. Il reste des efforts à fournir notamment pour les stations moyennes de 2000 à 10 000 équivalents habitants.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 9 dossiers présentés.

La délibération « STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES » n°14-I-052 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Avec pour le dossier n° 1037500 : Monsieur RINGOT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt),

Avec pour le dossier n°1012200 : Monsieur RAOULT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

3.1.2. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 13 dossiers de gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé pour un montant total de participations financières de 4 993 052 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|--------------------------------|---------|---|--|--|---------------|--------------|
| EP01 | 1084500 | SICOM ASSAINISSEMENT DU SUD OUEST DE LILLE | Travaux de gestion des eaux de temps de pluie | ANNOEULLIN : Rue du Vent de Bise | 144 749 | P1 ferme |
| <i>Sous-Total P1 ferme</i> | | | | | 144 749 | |
| EP02 | 1013600 | CA DU DOUAISIS | Gestion alternative des eaux pluviales | DOUAI - Rue Paulhan | 46 750 | P2 ferme |
| EP03 | 1022000 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Déraccordement du parking du centre commercial | AUCHY-LES-MINES - Centre commercial Porte des Flandres | 186 238 | P2 ferme |
| EP04 | 1094600 | COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE | Création d'un exutoire | BOURBOURG: Secteur Tréfilerie | 78 177 | P2 ferme |
| <i>Sous-Total P2 ferme</i> | | | | | 311 165 | |
| EP05 | 1018700 | CA DU DOUAISIS | Création d'un bassin de stockage restitution par réhabilitation d'ouvrage existant | GOEULZIN | 253 392 | P2 optionnel |
| EP06 | 1018800 | CA DU DOUAISIS C.A.D. | Création d'un bassin de stockage restitution par réhabilitation d'ouvrage existant | CANTIN | 108 000 | P2 optionnel |
| EP07 | 1023700 | SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES | Construction d'un bassin de pollution | AUBRY DU HAINAUT | 1 154 160 | P2 optionnel |
| EP08 | 1024400 | REGIE NOREADE | Construction du bassin de pollution | VIESLY : Rue du Paradis | 320 088 | P2 optionnel |
| EP09 | 1027400 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE | Bassin de pollution | REXPOEDE | 197 256 | P2 optionnel |
| EP10 | 1033900 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN | Construction de bassins de pollution secteur des Botiaux (1ère phase) | CARVIN : secteur des Botiaux (phase 1) | 1 905 270 | P2 optionnel |
| <i>Sous-Total P2 optionnel</i> | | | | | 3 938 166 | |

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------------|---------|--|---|--|------------------|----------|
| EP11 | 1012500 | COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE HALLUE | Première tranche de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire de FLESSELLES. | FLESSELLES : Place des déportés, zone artisanale, rues de Villers-Bocage et d'Amiens | 357 000 | P3 ferme |
| EP12 | 1019400 | VIGNACOURT | Première tranche de déconnexion par techniques alternatives des eaux pluviales raccordées au réseau unitaire de VIGNACOURT. | VIGNACOURT : Lotissement du Vert Galant - rues Léon Thuiller, A. Boutard, de la Cavée et des haies aux moineaux | 70 000 | P3 ferme |
| EP13 | 1032800 | SAINT SAUVEUR | Deuxième tranche de déconnexion par techniques alternatives des eaux pluviales raccordées au réseau unitaire de SAINT SAUVEUR. | SAINT-SAUVEUR : rue Louis Prot, chemin Saint Vaast, école Jules Renard, rue Marcel Dingeon et Résidence du Moulin | 171 972 | P3 ferme |
| <i>Sous-Total P3 ferme</i> | | | | | 598 972 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 4 993 052 | |

Monsieur KARPINSKI présente en particulier les dossiers n° 1033900 (Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin) et n°1022000 (Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs).

Monsieur KARPINSKI présente les différents travaux qui vont concerner la **Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs : Artois Com.**

Depuis 2010, cette agglomération d'assainissement de 8 500 équivalents habitants a été déclarée non-conforme en station d'épuration au niveau européen.

La problématique identifiée ne provient pas de la station d'épuration mais des réseaux d'assainissement.

Une quantité très importante d'eau de pluie arrive à la station d'épuration (réseaux unitaires). Le débit moyen à la station d'épuration est de 1000 m³/jour. Une pluie mensuelle (9 mm sur 5 à 6 heures) équivaut à 10 000 m³/jour.

Actuellement sont comptabilisés entre 120 et 150 déversements par an dans le milieu naturel sans traitement.

L'objectif d'Artois Com est d'éviter d'avoir tout rejet par temps sec et de pouvoir traiter la pluie dite mensuelle.

Un programme global de travaux a été élaboré : il regroupe 18 opérations de 11 000 000 € HT sur 15 ans.

Il existe 3 grands types de solutions :

- Techniques alternatives (pour déracorder un maximum d'eau de ruissellement),
- Traitements directs au fil de l'eau avec les filtres plantés de roseaux.

Les filtres plantés de roseaux représentent une unité de traitement en plein développement en France.

L'objectif est de traiter les eaux de déversoirs d'orage. Deux installations envisagées sur le réseau d'assainissement (accompagnement de l'Agence en maîtrise d'oeuvre sur cette opération par décision du directeur).



- Réseau séparatif (1 canalisation eaux usées, 1 canalisation eaux par temps de pluie) : sur quartiers ciblés.

Le dossier présenté en CPI concerne une première phase de subvention par l'Agence : la déconnexion d'un centre commercial sous maîtrise d'ouvrage publique.

Monsieur KARPINSKI présente dans un deuxième temps les travaux qui vont concerner la **Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin** détaillés dans le point de présentation.

Il précise que la taille de l'agglomération d'assainissement est importante : la population est de 42 000 équivalents habitants.

L'agglomération d'assainissement a été déclarée non-conforme pour ses réseaux d'assainissement au titre de 2013.

La problématique identifiée met en valeur les temps de pluie et les eaux claires parasites.

In fine, il est prévu de recréer des milieux superficiels (secteur de Libercourt).

L'objectif précis du dossier est la construction des deux bassins de stockage / décantation (ouvrage d'épuration en plus d'être un ouvrage de stockage) pour réduire de manière significative les déversements annuels : Il s'agit d'une 1^{ère} phase de travaux.

La restructuration des réseaux sur le site des Botiaux fait l'objet d'un complément de financement (Ligne X124 – Point n°3.2.3 – Dossier n°10142).

Débats :

Dossier n°1022000 (Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs) :

Monsieur VERNIER demande des explications :

- concernant la procédure de non-conformité sur le plan européen de l'unité technique d'Auchy-les-Mines,
- concernant la technique de filtration par plantation de roseaux,
- concernant le fossé où sont déversées les eaux : où se déverse-t-il lui-même ?

Monsieur KARPINSKI explique que :

→ La technique des roseaux est beaucoup utilisée pour le traitement des eaux des collectivités locales de moins de 2000 habitants (plusieurs milliers de références en France).

Les roseaux se situent derrière la surverse du déversoir d'orage : les roseaux vont être alimentés par la surverse du déversoir d'orage en fonction des pluies. Les roseaux aident le sable à arrêter la pollution particulaire en pompant le maximum d'eau : ils aident par leurs réseaux racinaires à l'épuration.

Cette technique est développée au niveau national pour les problèmes de temps de pluie.

→ Le réseau de fossé arrive au canal d'Aire à la Bassée.

→ Non-conformité :

Monsieur THIBAUT précise que le Service Police de l'Eau est chargé d'apprécier la conformité des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux).

Il existe dans le domaine de l'assainissement une directive européenne (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) datant de 1991 imposant des échéances de mise en conformité (1998, 2000, 2005 et sur des nouvelles zones sensibles 2013).

Un rapportage a lieu chaque année par la Direction de l'Eau après instruction des services Police de l'Eau.

La mise aux normes des stations d'épuration est la priorité française. Pour qu'une station d'épuration soit considérée comme conforme, elle doit abattre un certain pourcentage de la pollution collectée.

Mais pour certains réseaux, largement sous-dimensionnés, la pollution n'arrive pas à la station d'épuration.

C'est cette situation qui a fait que des stations d'épuration, fonctionnant pourtant très bien, ont été déclarées non-conformes.

Le travail minutieux doit dans ce cas porter sur les réseaux (déraccordement, changement de réseaux, actions diffuses sur l'ensemble du territoire).

Monsieur LEMAY souligne que les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau visent justement concrètement l'impact sur le milieu naturel.

Il ne suffit pas en effet de faire de belles stations, parfaites en elles-mêmes, ce qui compte c'est également ce qui arrive dans le milieu naturel : tous les facteurs interviennent, y compris sur les temps de pluie.

Il est logique d'aborder les sujets dans leur ensemble.

L'étude d'Artois Com sur les techniques alternatives démontre qu'il peut exister plusieurs solutions.

L'impact des eaux pluviales est très important sur les rejets vers le milieu naturel.

En réponse à Monsieur ROUSSEL, Monsieur KARPINSKI précise que le dossier de déraccordement du parking du centre commercial concerne bien un espace public. Les 2,2 hectares concernés sont de compétence d'Artois Com.

Dossier n° 1033900 (Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin) :

Monsieur LEMAY souligne que ce dossier symbolise l'héritage du passé. Les eaux permanentes sont liées en grande partie aux mines.

Des dépenses importantes mais nécessaires en sont la conséquence. Le bassin Artois-Picardie est difficile de ce point de vue d'héritage du passé.

En réponse à Monsieur VERNIER, Monsieur KARPINSKI précise que les deux bassins de stockage / décantation sont conçus avec cette double fonction de stockeurs et décanteurs avec une récupération des boues soutirées et renvoyées vers la station d'épuration de Carvin pour y être traitées.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 13 dossiers présentés.

La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES » n°14-I-053 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Avec pour le dossier n° 1094600 : Monsieur RINGOT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt),

Avec pour le dossier n°1024400 : Monsieur RAOULT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt),

Avec pour le dossier n°1012500 : Monsieur DEFLESSELLE ne prend pas part au vote (au travers de son mandat confié à Monsieur COTEL) (conflit d'intérêt).

3.2. Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124)

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 19 septembre 2014, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

| | X ^{ème} Programme, année 2014 | | | | |
|--|--|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| | sous ligne X120* | Sous ligne X122* | Sous ligne X123* | Sous ligne X124* | Total ligne X12 |
| Dotations de l'année après transfert | 19,007 | 11,004 | 5,928 | 0,808 | 36,747 |
| Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014 | 6,719 | 2,182 | 2,481 | 0,008 | 11,390 |
| Engagements proposés à la CPI du 19/09/14, dont : | 5,292 | 3,224 | - | 0,312 | 8,828 |
| - Avance | 2,705 | 1,424 | | 0,195 | |
| - Avance convertible | - | 0,312 | | - | |
| - Subvention : | 1,524 | 1,205 | | 0,117 | |
| - Solidarité U/R : | 1,063 | 0,283 | | - | |
| Reste disponible après CPI du 19/09/2014 | 6,996 | 5,598 | 3,447 | 0,488 | 16,529 |

- * X120 = création de réseaux d'assainissement
- * X122 = réhabilitation de réseaux d'assainissement
- * X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte
- * X124 = réseaux d'eaux pluviales

La sous-ligne X120 « création de réseaux d'assainissement » atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 63%.

Le restant disponible sera proposé pour engagement à la CPI du 7 novembre 2014.

La sous-ligne X122 « réhabilitation de réseaux d'assainissement » atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 49%.

Le restant disponible sera proposé pour engagement à la CPI du 7 novembre 2014.

La sous-ligne X124 réseaux d'eaux pluviales atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 40%.

La sous-ligne X123 « raccordement aux réseaux publics de collecte » atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 48% (pas de dossier présenté).

Cette sous-ligne est liée à des conventions de partenariats avec les collectivités.

Cette politique est maîtrisée et dépend de l'avancement du dépôt des bordereaux des maîtres d'ouvrages.

Débats :

Monsieur LEMAY demande que soit précisé pourquoi cette politique « raccordement aux réseaux publics de collecte » est désormais maîtrisée.

Monsieur DOLLET rappelle qu'auparavant tout raccordement pouvait faire l'objet d'un financement de l'Agence, ce qui a causé une « explosion de cette sous-ligne » jusqu'à atteindre près de 17 M€ de demandes de raccordement déposées. Le fait d'avoir décidé en instance depuis l'année dernière de ne plus prendre en compte tous les raccordements mais uniquement ceux liés au droit des opérations réseaux financées a permis de revenir à une gestion normalisée de la dotation.

Monsieur SIX fait remarquer que la baisse des taux d'aides et des plafonds de subventions apportés à chaque particulier a permis également de retrouver une situation normale du nombre de dossiers.

Le montant de subvention par dossier a été en effet divisé par 2.

Il souligne que l'important est la rentabilité des travaux investis par l'Agence.

En tant que représentant des consommateurs, il trouve évidemment que cette baisse des aides au raccordement à l'égout est dommage. Il précise que les 1000 € d'aide forfaitaire étaient déjà limite et il existait des dérives avec par exemple des entreprises en abusant en proposant des devis à 1050 €.

Monsieur VERNIER demande une explication quant au mécanisme de l'avance convertible en subvention.

Il indique qu'à l'origine ces avances convertibles en subvention étaient destinées aux installations pour lesquelles l'Agence voulait vérifier que l'investissement fonctionnerait bien. La conversion était tributaire du bon fonctionnement de l'installation. Ceci était particulièrement pertinent pour les stations d'épuration.

Monsieur THIBAUT explique le système actuel. Pour les réseaux, leur réalisation ne suffit pas, il faut que les personnes se raccordent aux réseaux.

Lors d'un projet de création de réseaux d'assainissement, le maître d'ouvrage doit définir combien de personnes doivent se raccorder (analyse du nombre de boîtes de branchements) et l'avance est convertie en subvention si le pourcentage est atteint (70% pour le neuf et +20% par rapport à l'état initial pour la réhabilitation jusqu'à 90% de bon raccordement).

Le nombre de raccordement réellement effectué est vérifié.

Si le pourcentage atteint est en-dessous des 70% : maintien de l'avance (prêt à taux 0).

Si le pourcentage atteint est au-dessus, l'avance devient une subvention.

R

OT

Monsieur SIX souligne l'importance de disposer du nombre de boîtes de branchements concernées dans les fiches de présentation des réseaux d'assainissement.

Monsieur VERNIER souligne que le nombre de raccordements à l'égout dans le bassin Artois-Picardie il y a 30 ans était de l'ordre de 25%.

Les stations d'épuration et les réseaux étaient réalisés massivement mais ne collectaient que le quart de la pollution.

Cette situation avait d'ailleurs initié le lancement d'une politique propre à l'Agence de l'Eau d'aide au raccordement à l'égout.

Il se satisfait que cette politique soit maîtrisée, avec des dossiers déposés directement par les collectivités. Il note que l'aide de l'Agence est à hauteur de 40% du montant des travaux au lieu d'une aide forfaitaire, ce qui représente moins qu'auparavant. Il ajoute d'ailleurs que certaines collectivités complètent le financement pour des aides incitatives pour les particuliers (cas de la Communauté d'Agglomération du Douaisis).

Monsieur VERNIER, face à une aide au raccordement qui ne se réalise plus qu'en accompagnement d'aide aux réseaux d'assainissement, souligne qu'il existe cependant des réseaux où il n'est rien réalisé tant en création qu'en réhabilitation.

Ainsi, il continuerait à y avoir des taux de raccordement assez faibles.

Monsieur THIBAUT explique que des débats intenses ont eu lieu sur ce sujet.

Un équilibre a été recherché. L'idée retenue par les instances est d'être incitatif sur les endroits où il faut être incitatif et cohérent avec les autres aides.

Il s'agit d'une aide au particulier. Le système ancien de « guichet ouvert » entraînait en conséquence peu de visibilité sur la dotation.

Le choix a donc été fait de passer par les collectivités. Celles-ci ont l'avantage d'être à proximité, de connaître leurs usagers et d'être concernées. Elles sont un bon relai de proximité.

Par ailleurs, le lien a été construit avec la politique d'aide : Avance convertible avec taux de raccordement obligatoire.

Enfin, Monsieur THIBAUT rappelle que le raccordement est obligatoire au-delà de 2 ans après la pose d'un réseau. Il avait été évoqué le fait que l'Agence n'intervienne que si la collectivité met en place le doublement de la redevance au-delà de ce délai.

Ces choix ont été décidés dans l'optique de la maîtrise de l'enveloppe financière du raccordement aux réseaux publics de collecte.

Monsieur THIBAUT précise que le coût du raccordement est très différent selon l'endroit : milieu urbain ou rural.

L'aide forfaitaire de 1000 € faisait monter les prix en ville. A l'inverse, à la campagne, où le raccordement est plus complexe, ces 1000 € représentaient moins de 40% de subvention.

Il a donc été décidé de changer le système en passant d'un taux forfaitaire de 1000 € à une subvention de 40% limitée à des plafonds et différents paramètres (si eaux pluviales en plus notamment).

Il souligne qu'un taux de 40% reste incitatif pour un système obligatoire. Artois-Picardie est d'ailleurs le seul bassin à s'être lancé et à poursuivre cette politique.

Monsieur THIBAUT rappelle qu'une collectivité qui a fait l'investissement en matière de réseaux et qui n'a pas raccordé ses habitants n'obtient pas en conséquence de rentrées d'argent : il est donc plutôt de la légitimité de l' élu, s'il veut faire fonctionner son service, de faire raccorder les gens, ne

serait-ce que pour percevoir la taxe d'assainissement.

Si les gens ne se raccordent pas, le doublement de la redevance est une « arme » efficace.

Monsieur RAOULT rappelle que la nouvelle politique de l'Agence permet de s'assurer que dorénavant dès que des réseaux sont réalisés, on sait qu'il y aura un taux de raccordement important, contrairement à auparavant. Il s'agit d'une avancée décisive.

Il reste effectivement un passif que Noréade a pu chiffrer, après enquêtes, ainsi : 1/3 raccordés, 1/3 mal raccordés, 1/3 non raccordés.

Il était nécessaire pour l'Agence de maîtriser sa sous-ligne raccordement aux réseaux publics de collecte qui était devenue à guichet ouvert.

Monsieur RAOULT rappelle que les stations d'épuration et les réseaux ont souffert également de cette situation, l'argent nécessaire ayant été cherché sur ces sous-lignes budgétaires à l'époque de « l'hémorragie », alors que parallèlement s'exerçait déjà le prélèvement de l'Etat sur le budget de l'Agence.

Noréade a pour sa part fait le choix d'appliquer la mesure incitative du doublement de la redevance passé le délai des 2 ans. Il est en effet essentiel que les gens se responsabilisent sur un système obligatoire.

Il convient qu'il existe des cas problématiques de personnes en situation de précarité ne pouvant faire face à des travaux importants.

R

OT

Dossiers présentés

3.2.1. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 50 dossiers de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 5 291 735 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------------|---------|---|---|---|---------------|----------|
| RES01 | 10108 | QUIESTEDE | Réseau Extension | QUIESTEDE : Rues de Roquette et de Cochendal | 169 200 | P1 ferme |
| RES02 | 10256 | DESVRES | Réalisation des travaux d'extension de réseaux de collecte | DESVRES : Rue de la gare (partie haute), boulevard Clocheville et impasse Beugnet | 186 300 | P1 ferme |
| RES03 | 10260 | SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELLOT | Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte | NESLES : Rue du Longpré | 86 400 | P1 ferme |
| RES04 | 10278 | LANDRETHUN LE NORD | Ouvrage de Transfert des Eaux Usées | LANDRETHUN LE NORD : rue de Couderousse | 39 060 | P1 ferme |
| RES05 | 10311 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN | Desserte en eaux usées du parvis de la gare SNCF | SAINT-QUENTIN : Gare SNCF | 60 750 | P1 ferme |
| RES06 | 10313 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN | Travaux de réalisation de branchements sous voie publique-année 2014 | communes de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de SAINT QUENTIN | 33 750 | P1 ferme |
| RES07 | 10322 | COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD | Réalisation travaux d'extension de réseaux de collecte | VERTON : Route de Wailly et Impasse du Fliers | 37 800 | P1 ferme |
| RES08 | 10386 | RETY | Extension des réseaux de collecte | RETY : Rue Ferdinand Buisson (RD 232). | 110 700 | P1 ferme |
| RES09 | 10392 | ETAPLES | Extension de la collecte | ETAPLES: Centre Bigot, ZA du chemin des pauvres | 81 900 | P1 ferme |
| RES 10 | 10393 | BAINCTHUN | Extension de la collecte | BAINCTHUN: RD 341- Route de Desvres | 90 000 | P1 ferme |
| RES 11 | 10856 | VAULX VRAUCOURT | Réseau Extension | VAULX VRAUCOURT : (Tranche 1) RD 36, Rues de Bapaume (1ère partie), d'Ecoust St Mein et Martel | 198 000 | P1 ferme |
| RES 12 | 19894 | FAVEROLLES | Extension de collecte des eaux usées sur la commune de Faverolles (première tranche) | FAVEROLLES : rues de la Gare, de Pienne, du Marouy, Grande Rue (Partie 1) et chemin dit "Route de Pierrepont" | 129 600 | P1 ferme |
| RES 13 | 19896 | FAVEROLLES | Création d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées entre la commune de Faverolles et la future station d'épuration | FAVEROLLES | 54 000 | P1 ferme |
| <i>Sous-Total P1 ferme</i> | | | | | 1 277 460 | |

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------------|---------|---|---|---|------------------|----------|
| RES14 | 10085 | ARDRES | Travaux d'extension de réseaux de collecte | ARDRES : Rue du Palentin | 36 000 | P2 ferme |
| RES15 | 10087 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER | Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte | SERQUES : Rue du long chemin et route de Watten (en partie) | 156 750 | P2 ferme |
| RES16 | 10114 | SICOM ASSAINISSEMENT EVACUATION DES EAUX | Réseau Extension | DENAIN : Route d'Escaudain | 36 000 | P2 ferme |
| RES17 | 10127 | LA MADELEINE | Réseau Extension | LA MADELEINE : Cité Delrue | 33 560 | P2 ferme |
| RES18 | 10172 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | HOUCHIN : Rues d'Hesdigneul et du Jeu de Paume | 125 400 | P2 ferme |
| RES19 | 10175 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | CUINCHY : Rue Roger Salengro | 66 000 | P2 ferme |
| RES20 | 10176 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | CAMBRIN : Boulevard Lesage (1ère tranche) | 79 200 | P2 ferme |
| RES21 | 10178 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | AUCHEL : Rue Léon Blum | 31 200 | P2 ferme |
| RES22 | 10179 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | AUCHEL : Rues de la Vallée Carreau et Craonne | 43 200 | P2 ferme |
| RES23 | 10180 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | HAISNES : Impasse de Béthune (2ème partie) | 124 800 | P2 ferme |
| RES24 | 10181 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | VIOLAINES : Rue de la Planquette | 33 600 | P2 ferme |
| RES25 | 10183 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | NEUVE CHAPELLE : Rue Vieille Bombe (1ère tranche) et Ruelle du Curé | 171 600 | P2 ferme |
| RES26 | 10184 | COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES | Réseau extension | HAUTE AVESNES : Rues du Grand Champ, de Frévin, de l'Egalité et d'Habarcq (partie) | 138 600 | P2 ferme |
| RES27 | 10238 | SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES | Réseau de Transfert des eaux usées de temps de pluie vers la STEP (2ème phase) (complément financier) | AUBRY DU HAINAUT : Rue Correzola | 299 750 | P2 ferme |
| RES28 | 10262 | SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS | Réalisation travaux d'extension de réseaux de collecte | NIELLES LES CALAIS : Rue de l'église, route de Saint Tricat (en partie) (secteur20) | 168 300 | P2 ferme |
| RES29 | 10263 | SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS | Réalisation travaux d'extension de réseaux de collecte | NIELLES LES CALAIS : Chemin départemental 215 (secteur 21) | 46 200 | P2 ferme |
| RES30 | 10343 | SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES | Réalisation des travaux d'extension de réseaux de collecte | SAINTE-MARIE-KERQUE : Rue de l'église et rue d'Hennuin (3ème partie) | 165 000 | P2 ferme |
| RES31 | 10402 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS | Extension de la collecte | COULOGNE : Préville-Trougai (3ème phase) | 309 600 | P2 ferme |
| RES32 | 10853 | FLETRE | Extension du réseau de collecte des eaux usées | FLETRE : Rues Nationale, du Calvaire et Demeyere | 145 200 | P2 ferme |
| RES33 | 19816 | TILLOY LES HERMAVILLE | Réseau extension | TILLOY LES HERMAVILLE : Rue du Faubourg | 57 695 | P2 ferme |
| RES34 | 19986 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Réseau Extension | RONCQ : Rue du Moulin | 33 600 | P2 ferme |
| RES35 | 19998 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Réseau Extension | GRUSON : Lotissement du Bois | 36 300 | P2 ferme |
| <i>Sous-Total P2 ferme</i> | | | | | 2 337 555 | |
| RES36 | 10171 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Extension | OURTON : Rue Téléphore Caudron | 39 600 | P3 ferme |
| RES37 | 10195 | SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME | Extension de la collecte des eaux usées sur la commune d'Eaucourt-sur-Somme | EAUCOURT-SUR-SOMME : rues de la Fontaine, des Jongleurs et résidence de la ferme Coupigny | 128 700 | P3 ferme |
| RES38 | 10249 | SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM | Réalisation travaux d'extension de réseaux de collecte | ACQUIN WESTBECOURT : Rue de la Mairie, rue de la Gare | 39 600 | P3 ferme |
| RES39 | 10251 | SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM | Réalisation travaux d'extension de réseaux de collecte. | ACQUIN WESTBECOURT : Rue du bois | 56 100 | P3 ferme |
| RES40 | 10257 | COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD | Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte | BERCK : Boulevard de Paris | 115 200 | P3 ferme |
| RES41 | 10258 | COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD | Réalisation des travaux d'extension de réseau de collecte | GROFFLIERS : Rue Garbe et chemin des fiots | 99 000 | P3 ferme |
| RES42 | 10285 | COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES | Extension réseau d'assainissement | QUERNES : rues du Marais, de Lambres et Grand'Rue (1 ère partie) | 247 500 | P3 ferme |
| RES43 | 10325 | SIAEP DU DOULLENAIS ET ENVIRONS | Extension de la collecte des eaux usées à Authieule | AUTHIEULE : rues du Moulin et de l'Erable. | 145 200 | P3 ferme |
| RES44 | 10335 | SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE | Mise en place d'un ouvrage de transfert des eaux usées | PROUZEL | 96 720 | P3 ferme |
| RES45 | 10336 | SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE | Réalisation de la première tranche d'extension de collecte des eaux usées à Prouzel | PROUZEL : rues de la Gare, Ernest Cauvin, du Général Leclerc (en partie) et chemin rural dit chemin latéral (en partie) | 180 000 | P3 ferme |
| RES46 | 10344 | SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES | Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte | LICQUES : rue Antoine de Lumbres et Le Bourg (1ère partie) | 158 400 | P3 ferme |
| RES47 | 10360 | SIAEP DU DOULLENAIS ET ENVIRONS | Création d'un OTEU entre l'ancienne et la nouvelle STEP de BEAUQUESNE | BEAUQUESNE | 60 500 | P3 ferme |
| RES48 | 10846 | DOHEM | Réseau Extension | DOHEM : La Ruellette, Rues d'Open et du Stade | 168 300 | P3 ferme |
| RES49 | 10852 | BETTENCOURT SAINT OUEN | OTEU entre Bettencourt Saint Ouen et la STEP de Saint Ouen | BETTENCOURT SAINT OUEN | 99 000 | P3 ferme |
| RES50 | 10854 | BETTENCOURT SAINT OUEN | Extension de la collecte des eaux usées à Bettencourt Saint Ouen. | BETTENCOURT SAINT OUEN : Rue du Marais | 42 900 | P3 ferme |
| <i>Sous-Total P3 ferme</i> | | | | | 1 676 720 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 5 291 735 | |

Monsieur DOLLET précise que ces 50 dossiers :

- sont tous en tranche ferme des Plans Pluriannuels Concertés,
- sont conformes aux délibérations du Xème Programme d'Intervention,
- concernent la pose de réseaux d'assainissement dans les secteurs non assainis (création),
- représentent 1464 habitations desservies et 4355 habitants transités.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 50 dossiers présentés.

La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » n°14-I-054 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

3.2.2. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 32 dossiers de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 3 223 541 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------------|---------|---|---|--|---------------|----------|
| AMR01 | 10103 | ABBEVILLE | Travaux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. | ABBEVILLE : Rue de l'Eauette, Place St Jacques, petite et grande Rue St Jacques | 110 250 | P1 ferme |
| AMR02 | 10105 | CA DU DOUAISIS C.A.D. | Réseau Amélioration | ESQUERCHIN : Rue Marcel Leroy | 244 800 | P1 ferme |
| AMR03 | 10206 | RUE | Réhabilitation du réseau d'eaux usées | RUE : Rues de la porte de Grève, du Bastion, de Saint Jean, A. Gossein, du four, de la riviérette, des îles, du moulin, et des remparts, secteur camping et transit final vers la station d'épuration | 162 600 | P1 ferme |
| AMR04 | 10261 | BOULOGNE SUR MER | Réalisation travaux d'amélioration de réseaux | BOULOGNE SUR MER : Rue Berthulphe Gossein | 135 000 | P1 ferme |
| AMR05 | 10347 | SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES | Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux de collecte | SAINT LEONARD : Mise en séparatif secteurs Herquelingue, Séminet et Fauvettes (1ere tranche) | 157 500 | P1 ferme |
| AMR06 | 10350 | BOULOGNE SUR MER | Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux de collecte | BOULOGNE SUR MER : Rue de Bomarsund (phase 1) | 89 100 | P1 ferme |
| AMR07 | 10351 | BOULOGNE SUR MER | Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux de collecte | BOULOGNE SUR MER : Chemin des Dames | 33 750 | P1 ferme |
| AMR08 | 10352 | SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX | Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux | WIMILLE : Rue Raoul Lebeurre | 81 000 | P1 ferme |
| AMR09 | 10354 | SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX | Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux de collecte | WIMEREUX : Avenue François Mitterand | 137 700 | P1 ferme |
| AMR10 | 10367 | WASSIGNY | Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la commune de Wassigny | WASSIGNY : Rue Magdeleine Dufiot, Rues des déportés et de Bohain en Vermandois. | 36 000 | P1 ferme |
| AMR11 | 10373 | COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE | Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux de collecte | COUDEKERQUE BRANCHE : Rue de l'Ancienne Mairie | 105 351 | P1 ferme |
| AMR12 | 10848 | SICOM ASSAINISSEMENT DU SUD OUEST DE LILLE | Travaux d'amélioration de la collecte | ANNOEULLIN : Rue du Vent de Bise (1ère partie) | 118 800 | P1 ferme |
| AMR13 | 19946 | FERQUES | Travaux de réhabilitation de réseaux de collecte | FERQUES : Rue du Gourgain, Rue de l'Angoule, raccordement des réseaux existants du lotissement (Rue Victor Hugo, Rue Emile Zola, Rue du Gourgain, Rue Louis Le Sénéchal, Rue Berlioz, Rue JJ Rousseau) | 334 200 | P1 ferme |
| <i>Sous-Total P1 ferme</i> | | | | | 1 746 051 | |

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------------|---------|--|--|---|------------------|----------|
| AMR14 | 10010 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Réseau Amélioration | LA BASSEE : Rue Canteleu et Chemin du Roy | 57 600 | P2 ferme |
| AMR15 | 10016 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Elimination d'eaux claires parasites | SALOME : Rues de la République et de Marquillies | 92 000 | P2 ferme |
| AMR16 | 10027 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Réseaux Amélioration | VILLENEUVE D'ASCQ : Rue Van der Meersh | 48 000 | P2 ferme |
| AMR17 | 10107 | CA DU DOUAISIS C.A.D. | Réseau Amélioration (Déconnexion de la Voûte de l'Orangerie) | DOUAI : Rue d'Arras | 79 360 | P2 ferme |
| AMR18 | 10109 | STEENVOORDE | Réseau Amélioration | STEENVOORDE : Rue Neuve | 54 340 | P2 ferme |
| AMR19 | 10177 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Amélioration | BEUVRY ET SAILLY LABOURSE : RD 941 et Petit Saily | 44 560 | P2 ferme |
| AMR20 | 10182 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Amélioration | BETHUNE : Avenue du Maréchal Juin | 54 080 | P2 ferme |
| AMR21 | 10342 | SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES | Réalisation des travaux de pose de réseaux | VIEILLE EGLISE : Verte Campagne | 63 250 | P2 ferme |
| AMR22 | 10346 | SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS | Réalisation Etude diagnostique d'assainissement | FRETHUN | 42 500 | P2 ferme |
| AMR23 | 10374 | COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE | Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux de collecte | GRAND FORT PHILIPPE : Rue Janin | 36 800 | P2 ferme |
| AMR24 | 10421 | CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE | Réseau Amélioration | REQUIGNIES : Rue du Biez | 52 800 | P2 ferme |
| AMR25 | 19830 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Réseau Amélioration | TOURCOING : Pont Rompu (Rue P. Valéry et A. Camus) | 124 800 | P2 ferme |
| AMR26 | 19833 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Réhabilitation du Réseau de Transfert | ERQUINGHEM LYS : Rue d'Armentières | 46 000 | P2 ferme |
| AMR27 | 19859 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Etude diagnostique, schéma directeur et mise en oeuvre du diagnostic permanent | ROUBAIX et diverses communes de l'agglomération | 225 000 | P2 ferme |
| AMR28 | 19970 | STEENVOORDE | Réseau Amélioration | STEENVOORDE : Entre l'Avenue des Cygnes et la Rue de Terdegheem | 41 250 | P2 ferme |
| <i>Sous-Total P2 ferme</i> | | | | | 1 062 340 | |
| AMR29 | 10089 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER | Travaux d'amélioration de réseaux de collecte | BLENEDECQUES : Rue des Moulins | 38 400 | P3 ferme |
| AMR30 | 10090 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER | Travaux d'amélioration de réseaux de collecte | LONGUENESSE : Avenue Clémenceau | 139 200 | P3 ferme |
| AMR31 | 10091 | WIZERNES | Travaux d'amélioration de réseaux de collecte | WIZERNES : Rues de la Large Patte et des Bruyères | 72 000 | P3 ferme |
| AMR32 | 10842 | BERNAVILLE | Réhabilitation d'un OTEU entre l'ancienne et la nouvelle station | BERNAVILLE | 165 550 | P3 ferme |
| <i>Sous-Total P3 ferme</i> | | | | | 415 150 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 3 223 541 | |

Monsieur DOLLET précise que ces 32 dossiers :

- sont tous en tranche ferme des Plans Pluriannuels Concertés,
- sont conformes aux délibérations du Xème Programme d'Intervention,
- concernent la réhabilitation de réseaux vétustes,
- concernent 3819 habitations, 4525 m³/jour d'eaux claires parasites éliminées, 6400 habitants.

Monsieur KARPINSKI présente en particulier le dossier n°10105 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Il précise notamment en complément du point de présentation que la CAD a prévu sur le secteur des travaux similaires à ceux s'appliquant à la rue Marcel Leroy à Esquerchin pendant une dizaine d'années en injectant de 200 000 à 300 000 € par an.

Débats :

Monsieur LEMAY demande s'il existe des nouvelles techniques au niveau des canalisations qui permettraient de faire face à moins de maintenance et de dégradation.

Monsieur VALIN explique que concernant la mise en œuvre, il existe désormais une charte nationale de qualité sur la pose des réseaux d'assainissement ou d'eau potable. Des prescriptions d'usage y sont insérées.

Il n'y a pas de prescription sur les matériaux : c'est à la collectivité de décider selon le rapport coût / efficacité.

La fonte reste a priori le matériau le plus résistant.

Monsieur LEMAY souligne que le coût du matériau doit être évalué sur une longue période.

Monsieur VALIN souligne qu'aujourd'hui tous les matériaux mis en œuvre (PVC, grés, fonte, béton) répondent aux prescriptions de qualité en matière d'étanchéité nécessaires et suffisantes pour véhiculer les effluents sans perte.

Monsieur LEMAY rappelle les sommes importantes dépensées pour l'entretien des canalisations.

Monsieur RAOULT évoque l'héritage des tuyaux en amiante ciment nécessitant un surcoût important lors de l'entretien (lié aux précautions sanitaires à appliquer).

Noréade a ainsi par exemple plus de 4 000 km de tuyaux en amiante ciment. Toute casse amène un surcoût de gestion important.

Monsieur THIBAUT précise que les principales causes de dégradation sont :

- les mouvements de terrain (importants dans le bassin minier),
- les branchements successifs,
- la durée de vie normale des tuyaux.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 32 dossiers présentés.

La délibération «REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » n°14-I-055 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Avec pour les dossiers n° 10373 et 10374: Monsieur RINGOT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

R

OT

3.2.3. Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 2 dossiers de réseaux d'eaux pluviales pour un montant total de participation financière de 311 800 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------------|---------|---|--|---|----------------|----------|
| REP02 | 10142 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN | Travaux d'amélioration de la collecte (complément financier à l'opération 17767) | CARVIN : Botiaux (Phase 1) Restructuration des réseaux | 144 000 | P2 ferme |
| AM37 | 10174 | CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS | Réseau Amélioration | ANNEQUIN : DO Sénéchal - Traversaine | 167 800 | P2 ferme |
| <i>Sous-Total P2 ferme</i> | | | | | 311 800 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 311 800 | |

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 2 dossiers présentés.

La délibération «RESEAUX D'EAUX PLUVIALES» n°14-I-056 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

4 - EAU POTABLE

4.1. Eau potable : Situation des engagements (lignes X23 et X25)

Madame VALLÉE, en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 19 septembre 2014, présente la situation des engagements des lignes X23 « protection de la ressource en eau » et X25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la CPI.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

| | X ^{ème} Programme, année 2014 | | | | |
|---|--|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| | sous ligne X230* | Sous ligne X231* | Sous ligne X232* | Sous ligne X233* | Total ligne X23 |
| Dotations de l'année après transferts | 0,872 | 0 | 0,209 | 0,421 | 1,502 |
| Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014 | 0,585 | - | 0,208 | 0,286 | 1,079 |
| Engagements proposés à la CPI du 19/09/2014 dont : | 0,074 | - | - | 0,105 | 0,179 |
| - Subvention | 0,074 | - | - | 0,105 | |
| - Subvention forfaitaire | - | - | - | - | |
| Reste disponible après la CPI du 19/09/2014 | 0,213 | 0 | 0,001 | 0,030 | 0,244 |

* X230 = ressource en eaux souterraines

* X231 = ressource en eaux superficielles

* X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource

* X233 = études et animation pour les ORQUE

Les sous-lignes concernées par des engagements en CPI du 19 septembre 2014 sont :

La sous-ligne X230 « ressource en eaux souterraines » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 76%.

La sous-ligne X233 « études et animation des ORQUE (Opérations de Reconquête de Qualité de l'Eau) » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 93%.

R

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (LIGNE X25)

| | X ^{ème} Programme, année 2014 | | | | |
|--|--|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| | sous ligne X250* | Sous ligne X251* | Sous ligne X252* | Sous ligne X253* | Total ligne X25 |
| Dotations de l'année | 3,831 | 9,120 | 0,901 | 0,051 | 13,903 |
| Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014 | 0,384 | 0,341 | 0,046 | 0,044 | 0,815 |
| Engagements proposés à la CPI du 19/09/2014, dont : | 0,038 | 7,445 | - | - | 7,483 |
| - Subvention : | 0,038 | 5,517 | | | |
| - Solidarité U/R : | - | 1,928 | | | |
| Engagements proposés au CA du 17/10/2014, dont : | - | 0,138 | - | - | 0,138 |
| - Subvention : | | 0,130 | | | |
| - Solidarité U/R : | | 0,008 | | | |
| Reste disponible après CA du 17/10/14 | 3,409 | 1,196 | 0,855 | 0,007 | 5,467 |

* X250 = amélioration de la qualité de l'eau potable

* X251 = sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable

* X252 = économies d'eau et recherches de fuites

* X253 = assistance technique aux gestionnaires de la ressource en eau potable

Les sous-lignes concernées par des engagements en CPI du 19 septembre 2014 et CA du 17 octobre 2014 sont :

La sous-ligne X250 « amélioration de la qualité de l'eau potable » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 11%.

La sous-ligne X251 « sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable » qui atteint à la CPI du 19 septembre et CA du 17 octobre 2014 un niveau d'engagement de 87%.

Dossiers présentés

4.2 – Participation financière à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X 230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier de protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant total de participations financières de 73 920 €

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------|---------|---|-------------------------|-----------------|-------------------|---------------|
| PRS01 | 10847 | SI ADDUC DISTRI EAU POTABLE VALLEE HEM NORD | Comblement de 2 forages | RECQUES SUR HEM | 73 920 | |
| | | | | | <i>Sous-Total</i> | 73 920 |
| TOTAL GENERAL | | | | | | 73 920 |

Madame VALLÉE précise que les 2 forages ont été réalisés dans le cadre d'essai de recherche en eau.

Ces forages sont anciens, abandonnés et doivent être comblés. Ils peuvent en effet conduire à des pollutions des nappes et à des mises en communication de différents aquifères.

Le rebouchement de ces forages suit la norme AFNOR de 2007 avec des matériaux compatibles avec la qualité chimique de l'eau et une procédure d'information auprès du préfet, de l'Agence de l'Eau et du BRGM.

La procédure de comblement d'un forage consiste :

- 1) au comblement de la partie profonde du forage avec un matériau inerte (sables grossiers),
- 2) à la mise en place d'un bouchon pour éviter toute pollution,
- 3) au remplissage avec un coulis ciment pour éviter toute intrusion d'eau de surface.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier présenté.

**La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES»
n°14-I-057 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

R

4.3 – Participation financière aux études et animation des ORQUE (ligne X233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 1 dossier d'études et animation des ORQUE pour un montant total de participation financière de 105 000 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|-------------------------|---------|-----------------------------|---|--------------|----------------|----------|
| ORQ01 | 10849 | COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE | Renouvellement de l'animation de l'ORQUE SUD DE LILLE | EMMERIN | 105 000 | ORQUE |
| <i>Sous-Total ORQUE</i> | | | | | 105 000 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 105 000 | |

Ce dossier vise au renouvellement du financement pour 3 ans d'un poste d'animateur sur l'ORQUE Sud de Lille.

Débats :

Monsieur VERNIER indique que les actions de l'ORQUE sur l'entretien des espaces verts publics ou les espaces agricoles ou forestiers sont clairement présentées.

Il demande des explications cependant sur la signification du « zonage environnemental ».

Il demande par ailleurs d'où proviennent le sélénium et les composés organiques volatiles et une précision sur l'action prévue envers eux.

Madame VALLÉE explique que le sélénium est un élément qui est présent naturellement dans le sous-sol, tout comme le nickel.

Selon les conditions d'exploitation des forages et des conditions oxydo-réductrices variables, il peut s'opérer un relargage du sélénium dans l'eau et donc dans la ressource (*thèse en cours avec le BRGM pour étudier ce phénomène de relargage du sélénium*).

La norme eau potable est de 10 microgrammes par litre. Il faut donc respecter ce seuil.

Concernant les solvants chlorés, **Madame VALLÉE** explique qu'il s'agit d'une origine anthropique. Plusieurs phases d'études sont en cours à leur sujet, notamment le recensement des sites anciens ou encore en activité qui peuvent potentiellement générer ces polluants (suivi par la DREAL de certains de ces sites).

Des actions de dépollution pourraient être mises en place sur certains secteurs.

Monsieur THIBAUT apporte les explications concernant le zonage environnemental.

Il explique que les normes ont évolué en ce qui concerne l'Assainissement Non Collectif.

Désormais, on ne doit se mettre aux normes et faire des travaux que s'il existe un impact sanitaire ou environnemental avéré.

L'Agence de l'Eau a fait évoluer ces modalités d'intervention en fonction de cette nouvelle réglementation.

La définition de l'impact sanitaire avéré est claire.

L'enjeu environnemental avéré s'applique aux secteurs du territoire où les défauts de mise aux normes des Assainissements Non Collectifs entraînent un impact sur la qualité des eaux superficielles ou souterraines. Il est demandé aux SAGE d'étudier leur territoire pour identifier les zonages où il pourrait y avoir des pollutions d'origine Assainissement Non Collectif : il s'agit des zones à enjeu environnemental.

Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) doivent discuter avec les animateurs des SAGE et les animateurs des ORQUE pour le secteur particulier des périmètres de captage.

Monsieur SCHEPMAN abonde dans le sens de Monsieur THIBAUT et souligne que le Conseil Général du Nord soutient ces actions.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier présenté.

**La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE»
n°14-I-058 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des
Interventions.**

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

4.4- Participation financière à l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● **1 dossier d'amélioration de la qualité de l'eau potable pour un montant total de participation financière de 37 650 €.**

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|-------------------------|---------|---------------------------|-------------------------------|--------------|---------------|----------|
| AQP01 | 10264 | SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE | Installation d'un chloromètre | VERCHOCQ | 37 650 | ferme |
| <i>Sous-Total ferme</i> | | | | | 37 650 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 37 650 | |

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier présenté.

**La délibération «AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE»
n°14-I-059 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

4.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision et avis de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

Pour décision :

● 7 dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant total de participations financières de 7 445 080 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|------------------------------------|---------|--|--|--|------------------|------------------|
| SQP01 | 10271 | SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LA REGION DE WIDEHEM | Travaux de création de captage | FRENCQ : Hameau de Le Turne | 109 400 | ferme |
| SQP02 | 10411 | SYNDICAT DE L' EAU DU DUNKERQUOIS | Suivi de la connaissance de l'hydrosystème | MOULLE | 44 000 | ferme |
| SQP03 | 19840 | COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS | Etude du champ captant | AGNY | 77 350 | ferme |
| SQP04 | 19841 | COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS | Etude recherche de nouvelles ressources sur le site de la Citadelle | ARRAS - Site de la Citadelle | 48 405 | ferme |
| <i>Sous-Total ferme</i> | | | | | 279 155 | |
| SQP05 | 10338 | SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY | Raccordement du réseau d'adduction du SIAEP d'Amy au réseau d'adduction du SIAEP de Guerbigny | DANCOURT-POPINCOURT, BEUVRAIGNES, CRAPEAUMESNIL ET AMY | 392 000 | opération isolée |
| SQP06 | 19768 | SIAEP ST JOSSE | Etudes préalables aux travaux de construction du nouveau forage et de l'interconnexion sécuritaire | SAINT-JOSSE | 33 925 | opération isolée |
| <i>Sous-Total opération isolée</i> | | | | | 425 925 | |
| SQP07 | 10093 | REGIE NOREADE | Travaux d'interconnexion entre l'Avesnois et Pecquencourt (2ème partie) complément à la convention 18905 | AULNOYE-AYMERIES - SAULZOIR | 6 740 000 | optionnel |
| <i>Sous-Total optionnel</i> | | | | | 6 740 000 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 7 445 080 | |

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier du Syndicat d'Alimentation en eau Potable de Guerbigny (n°10338) et **Madame VALLÉE** présente plus particulièrement le dossier de Noréade (n°10093).

Débats :

Dossier n°10093 (Régie Noréade) :

Monsieur LEMAY souligne que le dossier de la régie Noréade est structurant et important pour assurer à terme une garantie de disposer de l'eau potable dans l'ensemble de la région Nord Pas-de-Calais avec des compléments au niveau des différentes agglomérations.

P

OT

Il demande à Monsieur RAOULT quelles sont les garanties de durabilité de la ressource en eau pour le secteur de l'Avesnois.

Monsieur RAOULT explique que la nappe phréatique en jeu se trouve sous la forêt de Mormal et dans la vallée de la Sambre. Les zones humides de la vallée de la Sambre permettent une bonne filtration ainsi que les 10 000 hectares de la forêt.

La nappe phréatique est donc abondante et de qualité (non polluée) et garantit un ravitaillement en eau pérenne. Il rappelle que les autorisations sont liées au respect du maintien du niveau de la nappe phréatique.

Monsieur VERNIER demande un complément d'explication sur la nécessité de l'investissement lourd et structurant.

Il note le besoin de 4000 m³ d'eau /jour de Noréade face à une disponibilité immédiate bien supérieure de 17 000 m³/jour voir 40 000 m³/jour avec des forages supplémentaires.

Madame VALLÉE explique que les 4000 m³ d'eau /jour concernent les besoins immédiats sur la partie de la conduite qui va être créée et qui permettra de diluer l'eau des forages sur le parcours.

Le projet apporte également une sécurisation d'apport d'eau supplémentaire en cas de défaillance d'autres ressources sur le parcours.

Par ailleurs, Noréade pourra transférer sur les secteurs situés plus au Nord, via la conduite existante, de l'eau sur des secteurs déficitaires (Flandres notamment).

Le reste pourrait bénéficier à d'autres collectivités du secteur nord.

Monsieur RAOULT explique que le premier objectif est de sécuriser le ravitaillement en eau des 400 communes SIDEN situées dans le secteur.

Il souligne que le niveau est juste au niveau des Flandres.

La demande d'autorisation d'exploitation sur l'Audomarois a été déposée.

Après avis favorable des services, une unanimité politique dans le Pas-de-Calais a entraîné le refus de l'autorisation de prélever des quantités supplémentaires.

Il a donc fallu prendre acte que le Pas-de-Calais ne voulait plus augmenter les prélèvements en direction du Nord.

Monsieur RAOULT rappelle que du littoral Dunkerquois jusqu'aux portes de Lille, il n'existe pas de nappe phréatique : il faut aller chercher l'eau dans la nappe de la craie (située dans le Pas-de-Calais).

Il souligne par ailleurs que les captages du secteur d'Ilies alimentant en partie la Communauté Urbaine de Lille sont fragiles.

Monsieur RAOULT évoque également les difficultés du sud ouest du Valenciennois (secteur Denain, Douchy) avec des pollutions limitées.

Noréade a par ailleurs dû fermer des captages dans le Cambrais puisque les taux de nitrates avaient explosé. Certains captages fermés il y a une vingtaine d'années ont pu être réouverts. La situation reste fragile avec des taux de nitrates entre 30 et 40.

Monsieur RAOULT insiste sur la problématique de l'agglomération de Lille où jusqu'au 1^{er} janvier 2015, 23 communes sont SIDEN mais où il existe une incertitude.

En effet, la nouvelle loi métropole fait que la compétence eau et assainissement est d'office à la communauté urbaine : il reste à confirmer si elle confie encore ses 23 communes en exploitation SIDEN.

Il existe bien cependant des discussions entre les services de Noréade et les services de la communauté urbaine qui ont des problèmes d'alimentation en eau pendant la période estivale.

Monsieur RAOULT précise qu'il est difficile d'avoir des interlocuteurs avec des positions claires au niveau de la communauté urbaine de Lille. Il fait remarquer cependant que le nouveau Président et le 1^{er} Vice-Président de la communauté urbaine de Lille ont leurs communes au SIDEN.

Noréade est donc en négociation avec les services de la communauté urbaine de Lille et a prévu un calibrage de la canalisation à 700 mm de diamètre (au lieu de 500 mm) en prévision de possibilités de vente d'eau à la communauté urbaine de Lille ou à d'autres communes du bassin minier.

La négociation est de deux types :

- Soit la communauté urbaine de Lille adhère au SIDEN pour la compétence production. Noréade a changé ses statuts spécialement pour pouvoir l'accueillir. La communauté urbaine peut simplement par délibération adhérer au SIDEN pour cette compétence production. La livraison d'eau serait pérenne (besoin de 4 à 5 millions de m³ d'eau).
- Soit la communauté urbaine de Lille s'engage sur un contrat à durée limitée.

Il s'avère que la communauté urbaine de Lille est parallèlement en négociation avec les belges.

Monsieur RAOULT précise que Noréade est en capacité de négocier également avec Lens, Liévin, Carvin et l'arrageois dans la livraison d'eau.

Des négociations sont déjà en cours avec la communauté urbaine d'Arras dont le forage de Méaulens est improtégeable.

La canalisation est donc volontairement sur-dimensionnée pour alimenter des territoires aujourd'hui en difficulté.

Monsieur RINGOT, en tant que Président du Syndicat d'Eau du Dunkerquois depuis quelques mois, explique avoir pris des initiatives avec le Président de l'agglomération de Saint Omer sur les projets existants.

Il indique ne pas connaître la position exacte du Conseil Général du Pas-de-Calais sur ces nouveaux champs identifiés dans l'Audomarois.

Une ressource de 50 millions de m³ d'eau existe sur l'Audomarois.

Il propose qu'une initiative collective sous l'égide de l'Agence de l'Eau soit mise en place.

Monsieur THIBAUT souligne que la difficulté dans la région de Saint Omer tient au fait que les élus ont changé : il faut retrouver un équilibre.

La situation entre Dunkerque / Saint Omer et celle de Noréade par rapport à Saint Omer est très différente : il existe un contrat de ressource entre l'agglomération de Dunkerque et Houle Moule avec des relations anciennes et pérennes.

La problématique de Dunkerque n'est pas de pérenniser sa fourniture en eau mais tient à la sécurisation : trouver une ressource alternative.

Monsieur THIBAUT souligne les nombreuses difficultés en matière de ressources en eau :

- Pour la communauté urbaine de Lille, si l'usine d'Aire-sur-la-Lys s'arrête au mauvais moment, il ne reste plus que 4 heures de ressources en eau,
- Dunkerque dépend exclusivement de Houle-Moule et a donc une seule ressource,
- A Arras, le captage de Méaulens en centre ville est déclaré improtégeable,
- Des communes comme Denain ne respectent pas les critères de potabilité,
- Il existe également des endroits où existent des dérogations ponctuelles pour le traitement des nitrates, du perchlorate etc...

Monsieur THIBAUT indique que les instances (CPI et CA) ne doivent pas hésiter face aux solutions d'utilisation de la ressource en eau.

Concernant le cas particulier du Pas-de-Calais, Monsieur THIBAULT indique que le Conseil Général a fait un schéma de ressource en eau avec un plan départemental. Il reconnaît que la structure continue souvent à ne raisonner essentiellement que « Pas-de-Calais ».

Cette question continue à faire débat.

L'avis défavorable de prélèvements supplémentaires avec l'Audomarois était en grande partie dû au sujet de la Belgique.

Les ressources alternatives sont une question importante à poursuivre.

Monsieur LEMAY fait remarquer que l'alimentation en eau de Lille et désormais de Lens par l'usine d'Aire-sur-la-Lys peut créer des perturbations importantes sur le débit de la Lys.

Il peut y avoir des problèmes de refroidissement et de fonctionnement de l'usine Roquette de Lestrem qui est située plus à l'aval.

Cela démontre qu'il peut y avoir des impacts indirects et qu'il est important de sécuriser autrement.

Monsieur SCHEPMAN souligne que l'intérêt public doit primer concernant la ressource en eau : il faut dépasser les intérêts privés.

Le projet présenté est vital pour les 10 ans à venir.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 7 dossiers présentés.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE » n°14-I-060 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Avec pour le dossier n° 10411 : Monsieur RINGOT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt),

Avec pour le dossier n°10093 : Monsieur RAOULT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

Pour avis avant décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014 :

● 1 dossier de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant total de participations financières de 138 195 €.

| No fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|---|---------|---------------------------------|---|--|----------------|----------|
| SQP08 | 10224 | SI ADDUCTION EAU BASSIN DE LAWE | Interconnexion d'alimentation en eau potable des communes de HERSIN COUPIGNY ET FRESNICOURT LE DOLMEN à partir du SABALFA | HERSIN-COUPIGNY ET FRESNICOURT-LE-DOLMEN | 138 195 | ferme |
| <i>Sous-Total ferme</i> | | | | | <i>138 195</i> | |
| Total PF présentées à la CPI pour avis | | | | | 138 195 | |

Le caractère dérogatoire de ce dossier concerne le critère de rendement minimal non rempli au regard de la délibération de programme n°13-A-037 relative à l'eau potable.

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement ce dossier.

Débats :

Monsieur VALIN explique en réponse à Monsieur VERNIER que la délibération de programme s'assure que pour qu'un syndicat puisse être financé, il faut qu'il ait un rendement suffisant, pas trop de pertes d'eau et qu'il met en œuvre toute la procédure de connaissance et de diagnostic permettant d'avoir une gestion saine de son réseau.

Monsieur VERNIER indique que le syndicat fait ici des travaux altruistes, c'est d'ailleurs pour cela qu'il trouve normal que le dossier soit présenté en dérogation.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA la délibération correspondant au dossier présenté.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE » n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Délibération jointe au point n°5 du dossier du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014.

Monsieur SCHEPMAN quitte la séance (12h05).

5 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

Monsieur **LABRUNE**, en référence au point n°5.1 du dossier de séance de la CPI du 19 septembre 2014, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « lutte contre les pollutions d'origine agricole ».

| | X ^{ème} programme – année 2014 | | | | | | |
|--|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | Sous ligne X181 | Sous ligne X182 | Sous ligne X183 | Sous ligne X185 | Sous ligne X187 | Total X18 | Sous ligne X152 |
| Dotations de l'année | 0 | 1,298 | 1,095 | 0,813 | 0,500 | 3,706 | 0,672 |
| Engagements décidés depuis le 1 ^{er} Janvier 2014 | 0 | 0,369 | 0 | 0,792 | 0 | 1,161 | 0,501 |
| Engagements proposés à la CPI du 19/09/2014 | - | - | - | 0,021 | 0,074 | 0,095 | - |
| Engagements proposés au CA du 17/10/2014 | - | 0,123 | - | - | - | 0,123 | - |
| Reste disponible après le CA du 17/10/2014 | 0 | 0,806 | 1,095 | 0 | 0,426 | 2,327 | 0,171 |

X18 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole

X181 : Elevages

X182 : Pollutions diffuses

X183 : Plan végétal pour l'environnement

X185 : Soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie

X187 : Maintien de l'agriculture en zones humides

X15 : Assistance technique à la dépollution

X152 : Assistance technique aux agriculteurs

La sous-ligne concernée par des engagements en CPI du 19 septembre 2014 et CA du 17 octobre 2014 est :

La sous-ligne X182 « pollutions diffuses » qui atteint à la CPI du 19 septembre avant CA du 17 octobre un niveau d'engagement de 38%.

Cette sous-ligne est principalement utilisée pour les Mesures Agro-Environnementales et le Programme Eau et Agriculture dont les dossiers sont respectivement déposés au 15 mai et au 30 juin et dont l'instruction est en cours de finalisation. Il devrait y avoir des demandes supérieures à la dotation disponible. Le restant disponible sera donc intégralement consommé en fin d'année 2014.

Les sous-lignes concernées par des engagements en CPI du 19 septembre 2014 sont :

La sous-ligne X185 « soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 100%.

La sous-ligne X187 « maintien de l'agriculture en zones humides » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de 15%.

Il s'agit du seul dossier présenté pour cette année, élément pris en compte dans le cadre de l'adaptation de programme présentée à la Commission Permanente Programme du 19 septembre 2014, 14h00.

Dossiers présentés

5.2 – Participation financière à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis de la CPI avant décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014 (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier de lutte contre les pollutions diffuses pour un montant total de participation financière de 122 739 €.

| N° fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------|---------|---------------------------|---|---------------------------|------------------|----------|
| X8201 | 10867 | FREDON Nord Pas-de-Calais | Mise en œuvre de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » | Région Nord Pas-de-Calais | 122 739 € | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 122 739 € | |

Le caractère dérogatoire concerne le fait que la délibération de programme limite le financement de ce type d'action aux collectivités ou à leurs groupements (article 4.1). Or ce dossier est porté par un syndicat professionnel reconnu comme organisme à vocation sanitaire.

Débats :

Monsieur LABRUNE précise à Monsieur VERNIER, en complément du point de présentation, que les FREDON sont les Fédérations Régionales de Défense Contre les Organismes Nuisibles.

Leur statut consistait initialement à lutter contre le rat musqué et autres maladies de quarantaine en agriculture.

Elles ont développé également, depuis quelques années, à l'échelle nationale, des missions sur la gestion des phytosanitaires avec le développement d'expérimentations pour inciter à la réduction de leur utilisation y compris dans les espaces non agricoles (collectivités, jardineries...).

Etant donné qu'il n'existe pas de charte jardinerie conçue nationalement et qu'il existe un outil propriété de la FREDON, déjà utilisé dans plusieurs régions avec notamment le soutien d'une autre agence de l'eau sur un kit de communication et un contenu de charte, il est proposé de l'utiliser en association avec la FREDON.

V

Monsieur FAICT s'étonne que le dossier soit présenté sur la ligne agriculture.

Monsieur LABRUNE explique que ce type de dossier est géré par le service de l'agriculture au sein de l'Agence. Il dépend de la délibération de programme « lutte contre les pollutions diffuses ». Il s'agit de la ligne pollutions diffuses et non agriculture.

Monsieur COTEL souligne le degré important d'exigence soumis au monde agricole concernant les phytosanitaires.

Il estime que concernant les particuliers, les commerces et les jardinerie devraient jouer un rôle de conseils auprès de leur clientèle. Hors, on les aide ici indirectement via les FREDON.

Monsieur LABRUNE confirme que l'aspect communication sera fourni aux commerces et jardinerie.

Une cotisation de 300 euros est demandée aux jardinerie pour s'inscrire dans la démarche ainsi que leur engagement en matière de conseils et d'actions au quotidien selon les conditions de la charte.

Monsieur COTEL indique avoir noté que d'autres départements avaient déjà lancé ce type d'opérations. Il demande si les résultats ont été évalués. Il fait remarquer que l'objectif reste de diminuer la vente de produits phytosanitaires dans les jardinerie, il s'agit donc d'un manque à gagner pour celles-ci.

Monsieur LABRUNE indique qu'il s'agit d'un frein au premier abord à l'engagement des jardinerie dans la démarche.

Cependant, la charte propose une liste de produits alternatifs pour chaque type d'usage de phytosanitaire.

L'objectif est d'orienter à terme le rôle des jardinerie vers du conseil et des méthodes alternatives (tout autant commercialisables) à l'utilisation des phytosanitaires.

Monsieur ROUSSEL souligne la compétence de la FREDON qui est spécialisée dans l'usage non agricole des produits phytosanitaires en développant une ingénierie vis-à-vis des collectivités locales et des jardinerie. Il rappelle le travail important que la FREDON doit réaliser.

La problématique est particulière concernant les commerces, peu réglementés en matière de phytosanitaires.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA la délibération correspondant au dossier présenté.

***La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES, FREDON NPDC »
n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des
Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 17
octobre 2014.***

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Délibération jointe au point n°5 du dossier du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014.

5.3 – Participations financières au soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 3 dossiers de soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie pour un montant total de participations financières de 20 972 € (RECTIFICATIONS).

Monsieur **LABRUNE** explique que la Commission Permanente des Interventions du 23 Mai 2014 a décidé d'apporter un financement aux projets retenus dans le cadre du 1^{er} appel à projets « Développement de l'Agriculture Biologique » lancé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Trois projets, classés en priorité 2, comportaient des actions prévues dans des territoires d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Picardie :

- dossier n°19834, pour l'ORQUE de Caix,
- dossier n°19788, pour l'ORQUE de Poix de Picardie,
- dossier n°19944, pour les ORQUE de Victorine Autier et de la Basse Vallée de la Selle.

Lors de l'instruction des dossiers et suite au Comité des Financeurs, il a été décidé de considérer comme non finançables les actions relevant du Pôle de Conversion (financement par les Régions).

Le taux de financement aurait donc dû être porté à 70 % sur un montant retenu plus faible, or les services de l'Agence ont bien plafonné le montant mais en conservant le taux moyen, sans le réajuster à 70 %.

Au vu des éléments présentés et à la demande des maîtres d'ouvrage, il est proposé à la Commission d'ajuster les taux de financement à 70 % pour ces trois dossiers, soit un montant de participation porté à 65 179 € au lieu des 44 207 € précédemment décidés (différentiel de 20 972 €).

| Convention | Maître d'Ouvrage | Taux retenu En CPI du 23/05/2014 | Montant de la PF | Taux demandé par les Maîtres d'ouvrages CPI du 19/09/2014 | Montant de la PF |
|--------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------|---|--|
| 19788 | Agriculture Biologique de Picardie | 55,4 % | 20 486 € | 70 % | 25 886 € |
| 19834 | SIEP DU SANTERRE | 43,5 % | 14 320 € | 70 % | 23 044 € |
| 19944 | CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME | 40,5 % | 9 401 € | 70 % | 16 249 € |
| Total | - | - | 44 207 € | - | 65 179 € Réajustement selon le différentiel : 20 972 €. |

05

Monsieur LABRUNE précise que l'appel à projets 2015 « Développement de l'agriculture biologique » a été lancé. Les dossiers sont à déposer au 15 janvier 2015 (détails sur le site internet de l'Agence).

Le temps d'instruction plus conséquent permettra un aller / retour supplémentaire entre les maîtres d'ouvrages et l'Agence. Il est ainsi espéré d'éviter à l'avenir tout nouveau dysfonctionnement.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant à la rectification des participations financières aux 3 dossiers présentés.

La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET A L'AGROFORESTERIE » n°14-I-061 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Monsieur FAICT ne prend pas part au vote concernant le dossier de la Chambre d'Agriculture de la Somme (conflit d'intérêt).

5.4 – Participation financière au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier de maintien de l'agriculture en zones humides pour un montant total de participation financière de 74 039 €.

| N° fiche | Dossier | MO | Objet | Localisation | PF Agence (€) | Priorité |
|----------------------|---------|---------|--|---|-----------------|----------|
| X8701 | 10860 | VET' EL | Déploiement d'un programme de prévention antiparasitaire des ruminants adapté aux zones humides dans le Bassin Artois-Picardie | Bassin Artois-Picardie (les 8 sites pilotes du programme de maintien de l'agriculture en zones humides du Bassin) | 74 039 € | ZH1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 74 039 € | |

Débats :

Monsieur LEMAY demande quelles sont les applications de l'agriculture en zones humides, autres que l'élevage.

Monsieur LABRUNE explique que parmi les 8 sites pilotes, l'Audomarois se caractérise, outre l'élevage, par beaucoup d'activités maraîchères.
Les 7 autres sites pilotes sont axés sur l'élevage.

Monsieur RAOULT souligne qu'il serait intéressant de disposer de la répartition géographique des 50 vétérinaires concernés par le dispositif afin de visualiser s'il existe une bonne couverture en rapport aux zones humides.
Ceci permettrait à d'autres structures d'interagir (Exemple : Parc Naturel Régional de l'Avesnois).

Monsieur LABRUNE indique que cette information pourra être facilement demandée à l'association Vet'el et transmise aux administrateurs.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier présenté.

La délibération «MAINTIEN AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES – VET'EL» n°14-I-062 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 – Situation des engagements (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 19 septembre 2014, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

| Ligne X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques | X24 TOTAL | X240 Entretien et restauration des cours d'eau | X241 Curage des sédiments toxiques | X242 Erosion | X243 Entretien et restauration des zones humides | X244 Prévention des inondations | X245 Acquisitions foncières de ZH et de ZEC | X246 Rétablissement de la continuité écologique |
|--|--------------|--|---|-----------------|--|--|---|--|
| DOTATION ANNUELLE 2014 | 10 900 000 € | 1 230 000 € | 1 820 000 € | 350 000 € | 1 270 000 € | 2 750 000 € | 1 300 000 € | 2 180 000 € |
| NOUVELLE REPARTITION PAR SOUS LIGNE AU 28/07/2014 | 10 900 351 € | 1 830 237 € | 1 270 000 € | 650 000 € | 1 870 000 € | 2 750 000 € | 1 300 114 € | 1 230 000 € |
| DEJA ENGAGE AVANT LA CPI DU 19/09/14 | 5 952 582 € | 1 364 087 € | 229 539 € | 486 274 € | 1 288 582 € | 1 576 221 € | 568 762 € | 439 117 € |
| DOSSIERS SOUMIS A DECISION DE LA CPI DU 19/09/14 | 1 319 870 € | 317 239 € | 120 872 € | 0 € | 124 419 € | 128 000 € | 0 € | 629 340 € |
| CUMUL DES ENGAGEMENTS APRES CPI DU 19/09/14 | 7 272 452 € | 1 681 326 € | 350 411 € | 486 274 € | 1 413 001 € | 1 704 221 € | 568 762 € | 1 068 457 € |
| SOLDE | 3 627 899 € | 148 911 € | 919 589 € | 163 726 € | 456 999 € | 1 045 779 € | 731 352 € | 161 543 € |
| % D'ENGAGEMENT | 66,70 % | 91,90 % | 27,60 % | 74,80 % | 75,60 % | 62,00 % | 43,70 % | 86,90 % |

Monsieur JOURDAN souligne que la totalité des engagements sera consommée sur la ligne X24 « Restauration et gestion des milieux aquatiques », il sera même demandé en Commission Permanente Programme du 19 septembre 2014 un complément de dotation dans le cadre de l'adaptation de programme.

Les sous-lignes concernées par des engagements en CPI du 19 septembre 2014 sont :

La sous-ligne X240 « entretien et restauration des cours d'eau » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de près de 92%.

La sous-ligne X241 « curage des sédiments toxiques » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de près de 28%.

Régulièrement, peu de dossiers présentés sur cette ligne.

La sous-ligne X243 « entretien et restauration des zones humides » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de près de 76%.

La sous-ligne X244 « prévention des inondations » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de près de 62%.

La sous-ligne X246 « rétablissement de la continuité écologique » qui atteint à la CPI du 19 septembre un niveau d'engagement de près de 87%.

Monsieur FABRE quitte la séance (12h31).

Dossiers présentés

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 3 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau pour un montant total de participations financières de 317 239 €.

| N° fiche | N° dossier | Maître d'ouvrage | Objet | Localisation | PF (€) | Priorité |
|----------------------|------------|------------------------------------|---|------------------------------------|----------------|----------|
| 1 | 1004500 | SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS | Instruction réglementaire préalable aux travaux d'aménagement et d'entretien écologique du fleuve Canche et de ses affluents. | Bassin versant de la Canche | 46 800 | P1 |
| 2 | 1010200 | COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS | Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration écologique de la Scarpe rivière et de ses affluents. | Bassin versant de la Scarpe amont. | 180 472 | P1 |
| 3 | 1995100 | SYND. ECOULEMENT EAUX VIMEU | Travaux de restauration des rivières Amboise, Avalasse et Drancourt, pour les années 2014 à 2016. | Bassin versant de la Somme aval | 89 967 | P1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 317 239 | |

Débats :

Monsieur LEMAY souligne que pour atteindre les résultats de bon état de la Directive Cadre sur l'Eau, l'entretien et la restauration des cours d'eau est une action essentielle sur le territoire Artois-Picardie.

Monsieur BARAS explique que dans chaque département, les Fédérations Départementales des APPMA ont signé des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les maîtres d'ouvrages. Monsieur BARAS signale donc s'abstenir pour chaque dossier où les fédérations sont impliquées.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 3 dossiers «entretien et restauration des cours d'eau».

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU» n°14-I-063 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Avec pour le dossier n° 1995100 : Monsieur BARAS ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

6.3 – Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 1 dossier de curage des sédiments toxiques pour un montant total de participation financière de 120 872 €.

| N° Fiche | N° dossier | Nom maître d'ouvrage | Objet | Localisation | PF | Priorité |
|----------------------|------------|---------------------------------------|--|----------------------------------|------------------|----------|
| 1 | 1023400 | SYNDICAT DE LA VALLEE DES ANGUILLERES | Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de gestion des sédiments pollués du bras mort de Ham | Bassin versant de la Somme amont | 120 872 € | P1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 120 872 € | |

Débats :

Monsieur LEMAY évoque la proximité d'une industrie de cuivre.

Monsieur JOURDAN explique que les débordements de métaux sont essentiellement du zinc, du plomb, des HAP. Il s'agit avant tout des effets des rejets de voirie indépendamment des rejets industriels à l'amont.

Une démarche globale est construite sur le territoire sachant que des sources de pollution viennent également probablement de la communauté d'agglomération de Saint Quentin (pollution PCB en Somme amont).

Monsieur PREVOST indique ne pas avoir vu dans la présentation du dossier une référence à la nomenclature ICPE concernant les terrains de dépôts. Il demande si la procédure est en cours.

Monsieur JOURDAN explique que le dossier a été instruit globalement par les DDTM et les DREAL. Les sédiments extraits sont considérés comme des déchets, il existe donc une procédure conjointe au moment du dépôt de dossier loi sur l'Eau.

Ceci explique le délai pour la réalisation effective des travaux : ils auraient dû se réaliser en 2010 mais le décret de février 2010 a modifié le statut des sédiments pollués et a eu donc pour effet de modifier la procédure réglementaire avec un nouveau dossier préalable à la réalisation des travaux.

Monsieur LEMAY souligne que lorsque l'on retire des sédiments pollués, il existe des risques d'infiltrations. Il suppose que ces risques sont suivis pour le dossier présenté.

Monsieur JOURDAN explique que les études loi sur l'Eau doivent prévoir les mesures d'accompagnement en phase chantier pour éviter le transfert des sédiments vers la mer. Il est prévu également en phase opération le réessuyage des sédiments et le contrôle des eaux associées.

Le projet d'arrêté au titre de la loi sur l'eau cadre bien cette problématique.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier «curage des sédiments toxiques».

**La délibération «CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES»
n°14-I-064 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

6.4 – Participation financière en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- **1 dossier d'entretien et de restauration des zones humides pour un montant total de participations financières de 124 419 €.**

| N° fiche | N° dossier | Maître d'ouvrage | Objet | Localisation | PF (€) | Priorité |
|----------------------|---------------|------------------------------|--|---|----------------|----------|
| 1 | 19920 | Département du Pas-de-Calais | Travaux de restauration du site des Ballastières (19,8689 ha) sur la commune d'Aire-sur-la-Lys | Terrains départementaux sur le site des Ballastières à Aire-sur-la-Lys (62) | 124 419 | P1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 124 419 | |

Débats :

Monsieur BARAS demande si une activité de pêche existe sur le site des Ballastières.

Monsieur JOURDAN explique qu'il existe sur le site des Ballastières d'Aire sur la Lys une convention entre le Département du Pas-de-Calais et la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais par rapport à la gestion des sites en propriété du département.

2

05

Ce site fait l'objet d'une exploitation par pêche avec un règlement qui définit conjointement entre la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais et le Service ENS les conditions d'exercice de la pêche. Parmi les conditions : remise à l'eau obligatoire des captures et périodes de pêche définies par rapport à la perturbation de vie des poissons.

Monsieur RAOULT fait remarquer que l'abri pour les chauves-souris est indiqué dans la fiche de présentation du dossier comme n'étant pas éligible aux aides de l'Agence.

Monsieur GREGOIRE, hormis les modalités de financement, demande s'il existe un plan de gestion prévu pour le site. Il souligne qu'un plan de gestion tardif peut remettre en cause de nouvelles dépenses ultérieures dans certains cas.

Monsieur JOURDAN explique que le plan de gestion est déjà en cours à l'initiative du département du Pas-de-Calais. Les travaux de restauration engagés découlent du plan pluriannuel de gestion mis en œuvre sur le site.

Les sites font l'objet d'une aide pour l'acquisition foncière. Le maître d'ouvrage a un délai de deux ans pour produire son plan de gestion postérieurement à l'acquisition foncière.

Il précise que les plans de gestion dans le domaine des milieux aquatiques font l'objet d'estimatifs. Le choix de l'Agence est de se baser sur les résultats d'appel d'offres. Le maître d'ouvrage connaît dès l'amont les montants d'aides possibles.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier «entretien et restauration des zones humides» présenté.

***La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES»
n°14-I-065 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des
Interventions.***

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

**6.5 – Participation financière en faveur de la prévention des inondations
(ligne X244)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableaux récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier de prévention des inondations pour un montant total de participation financière de 128 000 €.

| N° fiche | Dossier | Maître d'ouvrage | Objet | Localisation | PF (€) | Priorité |
|----------------------|---------|---|--|------------------------|----------------|----------|
| 1 | 1039900 | Institution Interdépartementale 59/62 des Wateringues | Travaux de réhabilitation et de modernisation de la Porte de 10 mètres à CALAIS (2 ^{ème} tranche) | Bassin versant de l'Aa | 128 000 | P1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 128 000 | |

Débats :

Monsieur RINGOT, en tant que membre de l'Institution Interdépartementale des Wateringues, indique qu'il s'abstient sur ce dossier.

Monsieur THIBAUT annonce l'absence de Monsieur SCHEPMAN pour ce vote (ayant quitté la séance à 12h05). Monsieur SCHEPMAN est Président de l'Institution.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier «prévention des inondations» présenté.

**La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»
n°14-I-066 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Monsieur RINGOT ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

Monsieur SCHEPMAN n'a pas participé également au vote (absence lors du vote).

**6.6 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité
écologique des cours d'eau (ligne X246)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● **2 dossiers de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour un montant total de participation financière de 629 340 €.**

| N° Fiche | N° dossier | Nom maître d'ouvrage | Objet | Localisation | PF | Priorité |
|----------------------|------------|---|--|-----------------------------------|---------|----------|
| 1 | 1090700 | SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS | Travaux de restauration de l'Helpe majeure au niveau de 5 ouvrages hydrauliques. | Bassin versant de l'Helpe Majeure | 506 140 | P1 |
| 2 | 1093700 | CONSEIL GENERAL DE LA SOMME | Aménagement de 4 dispositifs spécifiques "Anguilles" en complément des passes à poissons des ouvrages d'Hangest-sur-Somme, Long inférieur et supérieur, Amiens (Le Pendu). | Bassin versant du fleuve Somme | 123 200 | P1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 629 340 | |

Monsieur JOURDAN fait remarquer que, outre pour les participations financières présentées, la CPI doit décider également de la délégation à donner au Directeur Général pour signer la convention tripartite soumise en annexe du dossier du Conseil Général de la Somme.

N *05*

Débats :

Monsieur BOULOGNE signale son abstention concernant le dossier du Conseil Général de la Somme.

Monsieur GREGOIRE demande s'il existe des inventaires de l'anguille jaune dite sédentaire dans le département du Nord.

Monsieur JOURDAN explique qu'a été engagé, en application du règlement européen du plan national de gestion de l'anguille, un suivi des populations d'anguilles à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Le dispositif est en place et fait l'objet de cette convention dans la Somme.

Les mêmes modalités de dispositif dans le Nord et le Pas-de-Calais sont menées sous maîtrise d'ouvrage des fédérations départementales de pêche et milieux aquatiques.

Un réseau de suivi spécifique des anguilles jaunes existe donc dans ces deux départements.

Dans la Somme, il existe également en complément des dispositifs pour suivre les montaisons des anguilles (ouvrage spécifique à Abbeville) et pour suivre les dévalaisons des anguilles argentées (ouvrage d'Eclusier-Vaux).

Monsieur RAOULT se félicite de l'action persévérante de l'Agence en matière de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

Monsieur MONTASSINE souligne que pour le milieu marin, la qualité du milieu et la continuité écologique en matière de circulation et migration des poissons sont très importantes.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau» présentés.

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU» n°14-I-067 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur SIX ne prend pas part au vote pour l'ensemble de la séance (conflit d'intérêt).

Avec pour le dossier n° 1093700 :

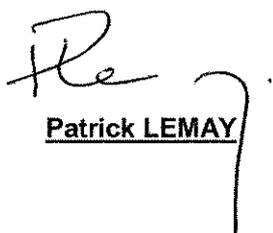
Monsieur BOULOGNE ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

Monsieur BARAS ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt).

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission.

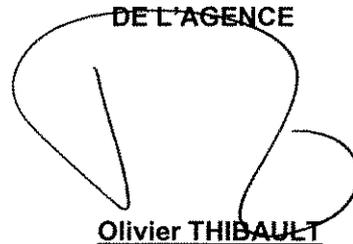
Il clôt la séance à 13h00.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**



Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT